

## **PROCÈS-VERBAL**

Séance ordinaire du conseil de la Ville de Macamic tenue le 1<sup>er</sup> avril 2019, à 19 heures, à la salle du conseil, à laquelle étaient présents la mairesse, Lina Lafrenière, les conseillères et les conseillers suivants : Suzie Domingue, Manon Morin, Laurie Soulard, Ghislain Brunet et Mathieu Bellerive.

Étaient également présents le directeur général et secrétaire-trésorier, Eric Fournier, l'adjointe à la direction générale et secrétaire-trésorière adjointe, Joelle Rancourt et le directeur des travaux publics, Mathieu Séguin.

Absence motivée : Patrick Morin.

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La mairesse Lina Lafrenière ouvre la séance à 19 heures.

2019-04-057

### **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère Manon Morin, appuyé par le conseiller Mathieu Bellerive et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par la mairesse Lina Lafrenière, tout en gardant les questions diverses ouvertes.

#### **ORDRE DU JOUR**

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
  - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2019;
- 4. ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2018**
- 5. TRÉSORERIE**
  - 5.1 Approbation des comptes à payer :
    - Liste des comptes au montant de 159 257,22 \$;
    - Liste des salaires au montant de 51 868,54 \$.
- 6. CORRESPONDANCE**
  - 6.1 Correspondance reçue et envoyée pour le mois de mars 2019;
  - 6.2 Dons, commandites et partenariats;
- 7. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**
- 8. ADMINISTRATION ET RÉGLEMENTATION**
  - 8.1 Renouvellement de la marge de crédit;
  - 8.2 Rupture de services à l'unité de natalité et d'obstétrique de La Sarre;
- 9. GESTION ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
  - 9.1 Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC d'Abitibi-Ouest;
  - 9.2 Rémunération du président du comité provisoire de l'Office municipal d'habitation;
  - 9.3 Adoption du rapport financier de la Régie intermunicipale de la gestion des déchets de Roussillon pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018;

**10. TRAVAUX PUBLICS**

- 10.1 Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration (PPA);
- 10.2 Avis de motion et dépôt d'un règlement décrétant une dépense de 210 000\$ et un emprunt de 210 000\$ pour les travaux de réfection du 2<sup>e</sup>-et-3<sup>e</sup> Rang Est;
- 10.3 Avis de motion et dépôt d'un règlement concernant l'utilisation de l'eau potable;
- 10.4 Avis de motion et dépôt d'un règlement concernant les compteurs d'eau;
- 10.5 Avis de motion et dépôt d'un règlement décrétant une dépense de 150 000 \$ et un emprunt de 150 000 \$ pour les travaux de réfection de la toiture du chalet Multi-Services et du garage municipal situé au 125, 2<sup>e</sup> Rue Ouest;

**11. SPORTS, LOISIRS ET CULTURE**

- 11.1 Défi Iamgold 2019 – Autorisation pour circuler sur la Route 393;
- 11.2 Désignation de signataire Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – Réaménagement du parc Curé-Lamothe;
- 11.3 Priorisation des projets structurants au fonds de développement des territoires;
- 11.4 Programme de soutien aux projets culturels;
- 11.5 Programme de soutien aux activités physiques de plein air - Volet estival;
- 11.6 Tarification pour la location du terrain de camping;
- 11.7 Entente pour la perception des droits de location et l'entretien du camping municipal;
- 11.8 Tarification pour le Camp de jour.

**12. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 12.1 Adoption du rapport d'activités 2018 du Service incendie de Macamic;
- 12.2 Adoption du rapport financier de la Régie intermunicipale d'incendie pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018;

**13. RAPPORT DES COMITÉS****14. AFFAIRES NOUVELLES****15. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS****16. LEVÉE DE LA SÉANCE**

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

Il y aura dispense de lecture du procès-verbal. Les membres du conseil présents déclarent avoir reçu et lu le présent procès-verbal conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes et renoncent à sa lecture.

2019-04-058

**3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2019**

Il est proposé par la conseillère Laurie Soulard, appuyé par la conseillère Suzie Domingue et résolu :

QUE : Le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2019 soit adopté.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

**2019-04-059**      **4. ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2018**

ATTENDU QUE conformément à l'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes, le trésorier doit déposer le rapport financier et le rapport de l'auditeur indépendant;

ATTENDU QU'une présentation du rapport du vérificateur et des états financiers pour l'année 2018 a été faite par monsieur Daniel Tétreault, de la firme Daniel Tétreault CPA inc.;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont tous reçu copie desdits documents et en prennent acte;

Il est proposé par la conseillère Suzie Domingue, appuyé par le conseiller Mathieu Bellerive et résolu :

QUE : Le rapport financier consolidé pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018 soit accepté tel que présenté par la firme Daniel Tétreault, CPA inc.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

**2019-04-060**      **5. TRÉSORERIE**  
**5.1 APPROBATION DES COMPTES À PAYER**

Il est proposé par la conseillère Laurie Soulard, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE : Les listes suivantes soient acceptées :

- Liste des comptes au montant de 159 257,22 \$;
- Listes des salaires au montant de 51 868,54 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

**2019-04-061**      **6. CORRESPONDANCE**  
**6.1 CORRESPONDANCE REÇUE ET ENVOYÉE POUR LE MOIS DE MARS 2019**

Le directeur général et secrétaire-trésorier donne des informations concernant la correspondance reçue et envoyée pour le mois de mars 2019.

**2019-04-061**      **6.2 DONS, COMMANDITES ET PARTENARIATS**  
Il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par la conseillère Laurie Soulard et résolu :

QUE : Les demandes suivantes soient refusées :

- Société canadienne du cancer;
- CPE Bout d'Chou

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

## 7. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Monsieur François Alain désire avoir des informations concernant la situation financière de la municipalité suite à la présentation du rapport financier. Madame Lina Lafrenière l'informe que la santé financière de la municipalité va bien. Il remercie la Ville pour le support offert à titre de partenaire lors de la présentation du tournoi de hockey-luge qui a été présenté les 23 et 24 février 2019.

## 8. ADMINISTRATION ET RÉGLEMENTATION

2019-04-062

### 8.1 RENOUVELLEMENT DE LA MARGE DE CRÉDIT

Il est proposé par la conseillère Suzie Domingue, appuyé par le conseiller Mathieu Bellerive et résolu :

QUE : Le renouvellement de la marge de crédit au folio 446790 au montant de 1 750 000 \$ soit accepté, et ce, auprès de la Caisse Desjardins de l'Abitibi-Ouest pour l'année 2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

2019-04-063

### 8.2 RUPTURE DE SERVICES À L'UNITÉ DE NATALITÉ ET D'OBSTÉTRIQUE DE LA SARRE

CONSIDÉRANT QUE les services en obstétrique et natalité constituent des services de proximité essentiels;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens de Macamic, comme ceux de l'Abitibi-Ouest, ont vivement manifesté leurs inquiétudes suite à la fermeture, pour une période indéterminée, de l'unité de natalité et d'obstétrique de La Sarre;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens exercent une pression constante auprès des élus municipaux pour assurer la réouverture de l'unité de natalité et d'obstétrique de La Sarre;

CONSIDÉRANT QUE la ministre de la Santé et des Services sociaux, madame Danielle McCann, a annoncé la reprise des services de l'unité de natalité et d'obstétrique de La Sarre pour le 14 avril 2019;

CONSIDÉRANT QUE le plan de contingence présenté par le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue prévoyait l'affaiblissement des services de proximité offerts sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE notre modèle de service de proximité en matière de prestation des services de santé est unique, adapté au territoire et aux besoins de la population de la MRC d'Abitibi-Ouest et qu'il doit être maintenu;

Il est proposé par la conseillère Suzie Domingue, appuyé par la conseillère Manon Morin et résolu :

DE SIGNIFIER à la ministre que tous les moyens nécessaires seront pris pour assurer la réouverture, dans les délais signifiés, et le maintien des services de l'unité de natalité et d'obstétrique de La Sarre;

DE SIGNIFIER à la ministre et au Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue qu'il est inacceptable que le maintien des services en obstétrique et natalité s'effectuent au détriment des autres services de proximité offerts sur le territoire.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

## **9. GESTION ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

2019-04-064

### **9.1 FONDS DE MISE EN VALEUR DES LOTS INTRAMUNICIPAUX DE LA MRC D'ABITIBI-OUEST**

ATTENDU QUE le Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC d'Abitibi-Ouest est mis à la disposition des municipalités locales pour la réalisation d'activités sur les lots épars et dans les territoires sous convention d'aménagement forestier (entente de délégation de gestion);

ATTENDU QUE l'année de référence s'échelonne du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre;

ATTENDU QUE trois dates de dépôt de projet sont établies au 31 mars, 31 août et 30 novembre de chaque année;

ATTENDU QUE la Ville de Macamic souhaite obtenir une aide financière au Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux pour l'amélioration des sentiers pédestres de la montagne à Fred;

ATTENDU QUE l'aide financière demandée est de 5 000 \$.

En conséquence, sur proposition du conseiller Ghislain Brunet, appuyé par la conseillère Laurie Soulard, il est unanimement résolu :

QUE : La Ville de Macamic dépose une demande d'aide financière au Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC d'Abitibi-Ouest pour un montant de 5 000 \$;

QUE : La Ville de Macamic désigne monsieur Éric Fournier, directeur général à agir en son nom et à signer la convention d'aide financière ainsi que tous les documents relatifs aux projets susmentionnés.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

2019-04-065

### **9.2 RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT DU COMITÉ PROVISOIRE DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION**

Il est proposé par la conseillère Suzie Domingue, appuyé par la conseillère Laurie Soulard et résolu :

QUE : La Ville de Macamic accepte de verser à monsieur Daniel Rancourt un montant de 75 \$ par mois, pour la période du 1er janvier au 30 juin 2019, pour le travail effectué comme président du comité provisoire de l'OMH l'Arc-en-Ciel.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

2019-04-066

**9.3 ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE LA GESTION DES DÉCHETS DE ROUSSILLON POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2018**

Il est proposé par la conseillère Laurie Soulard, appuyé par le conseiller Mathieu Bellerive et résolu :

QUE : La Ville de Macamic adopte le rapport financier de la Régie intermunicipale de la gestion des déchets de Roussillon pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

**10. TRAVAUX PUBLICS**

2019-04-067

**10.1 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION (PPA)**

ATTENDU QUE la Ville de Macamic souhaite réaliser des travaux d'amélioration sur son réseau routier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Suzie Domingue, appuyé par le conseiller Mathieu Bellerive et résolu :

QUE : La Ville de Macamic dépose une demande d'aide financière au Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration (PPA);

Nature	Localisation	Coût prévu
Réfection de la fondation et traitement de surface	Chemin du 2 <sup>e</sup> -et-3 <sup>e</sup> Rang Est	160 000 \$
Remplacement d'un ponceau	Chemin du 6 <sup>e</sup> -et- 7 <sup>e</sup> Rang Ouest	12 000 \$
Réparations de déformation de la chaussée	Chemin Lépine, route Macamic-Chazel, chemin ceinture du Lac, 2 <sup>e</sup> -et-3 <sup>e</sup> Rang Ouest	12 000 \$
Pavage	Emprise route 101	7 000 \$
Réparation réseau pluvial et pavage	Emprise 2 <sup>e</sup> Rue Ouest	5 000 \$
Installation puisard et raccordement réseau pluvial	Chemin du 2 <sup>e</sup> -et-3 <sup>e</sup> Rang Ouest (village)	5 000 \$
Installation puisard et raccordement réseau pluvial	Intersection 5 <sup>e</sup> Avenue Est et Route 101	5 000 \$
Correction ponceau, profil route et fossé et enrochement	Chemin ceinture du Lac	5 000 \$

QUE : La Ville de Macamic désigne monsieur Mathieu Séguin, directeur des travaux publics et/ou monsieur Éric Fournier, directeur général à agir en son nom et à signer tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

**2019-04-068**                      **10.2**   **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 210 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 210 000 \$ POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DU 2<sup>E</sup>-ET-3<sup>E</sup> RANG EST**

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Mathieu Bellerive, qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption, le règlement No 19-278 concernant un règlement d'emprunt décrétant une dépense de 210 000 \$ et un emprunt de 210 000 \$ pour les travaux de réfection du 2<sup>e</sup>-et-3<sup>e</sup> Rang Est de Macamic .

**Dépôt du projet de règlement**

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante par le conseiller Mathieu Bellerive.

**2019-04-069**                      **10.3**   **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN RÈGLEMENT CONCERNANT L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE**

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Ghislain Brunet, qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption, le règlement No 19-280 concernant l'utilisation de l'eau potable.

**Dépôt du projet de règlement**

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante par le conseiller Ghislain Brunet.

**2019-04-070**                      **10.4**   **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN RÈGLEMENT CONCERNANT LES COMPTEURS D'EAU**

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Suzie Domingue, qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption, le règlement No 19-281 concernant les compteurs d'eau.

**Dépôt du projet de règlement**

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante par la conseillère Suzie Domingue.

**2019-04-071**                      **10.5**   **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 150 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 150 000 \$ POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA TOITURE DU CHALET MULTI-SERVICES ET DU GARAGE MUNICIPAL SITUÉ AU 125, 2<sup>E</sup> RUE OUEST**

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Laurie Soulard, qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption, le règlement No 19-279 décrétant une dépense de 150 000 \$ et un emprunt de 150 000 \$ pour les travaux de réfection de la toiture du chalet Multi-Services et du garage municipal situé au 125, 2<sup>e</sup> Rue Ouest.

**Dépôt du projet de règlement**

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante par la conseillère Laurie Soulard.

**11. SPORTS, LOISIRS ET CULTURE**

**2019-04-072**

**11.1 DÉFI IAMGOLD 2019 - AUTORISATION POUR CIRCULER SUR LA ROUTE 393**

Il est proposé par la conseillère Suzie Domingue, appuyé par la conseillère Manon Morin et résolu :

QUE : La Ville de Macamic autorise la circulation sur la Route 393 - secteur Colombourg pour la course à relais du Défi Iamgold qui se déroulera le 1<sup>er</sup> juin 2019.

QUE : L'organisation du Défi Iamgold 2019 devra s'assurer d'obtenir toutes les autorisations requises et nécessaires, dont celles du MTQ et de la Sûreté du Québec au besoin.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

**2019-04-073**

**11.2 DÉSIGNATION DE SIGNATAIRE PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES – RÉAMÉNAGEMENT DU PARC CURÉ-LAMOTHE**

ATTENDU QUE la Ville de Macamic a déposé une demande au programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV pour le projet de réaménagement du parc Curé-Lamothe;

ATTENDU QU'une lettre d'intention confirme l'admissibilité du projet à une aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Suzie Domingue, appuyé par la conseillère Manon Morin et résolu :

QUE : la Ville de Macamic autorise la présentation du projet de réaménagement du parc Curé-Lamothe au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV;

QUE : soit confirmé l'engagement de la Ville de Macamic à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continus de ce dernier;

QUE : La Ville de Macamic désigne madame Carole Dubois, directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et/ou monsieur Éric Fournier, directeur général à agir en son nom et à signer tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

2019-04-074

**11.3 PRIORISATION DES PROJETS STRUCTURANTS AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES**

ATTENDU QUE la mise en œuvre du Plan de développement local 2015-2018 de la Ville de Macamic, adopté le 6 avril 2016, se poursuit jusqu'au 31 décembre 2019;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Laurie Soulard, appuyé par la conseillère Manon Morin et résolu :

QUE : La Ville de Macamic priorise le dépôt du projet suivant au Fonds de développement des territoires :

- Aménagement d'espaces ombragés dans les parcs municipaux et terrains de sport pour favoriser les activités familles/aînés.

QUE : La Ville de Macamic désigne Carole Dubois, directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et/ou Éric Fournier, directeur général, à agir en son nom et à signer tous les documents relatifs aux projets susmentionnés.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

2019-04-075

**11.4 PROGRAMME DE SOUTIEN AUX PROJETS CULTURELS**

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi-Ouest et la Ville de La Sarre ont annoncé la mise en place du Programme de soutien financier aux projets culturels de l'Abitibi-Ouest;

ATTENDU QUE le programme permet de soutenir financièrement les projets qui visent la diversification et le renouvellement de l'offre de produits culturels en Abitibi-Ouest;

ATTENDU QUE la Ville de Macamic souhaite bonifier l'offre culturelle sur son territoire;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Manon Morin, appuyé par la conseillère Laurie Soulard et résolu :

QUE : La Ville de Macamic dépose une demande d'aide financière au Programme de soutien financier aux projets culturels de l'Abitibi-Ouest pour la mise en oeuvre d'un projet d'art populaire visant à mettre en valeur la rivière de roche de la Montagne à Fred;

QUE : La Ville de Macamic désigne Carole Dubois, directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et/ou Éric Fournier, directeur général, à agir en son nom et à signer tous les documents relatifs au projet susmentionné.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

2019-04-076

**11.5 PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ACTIVITÉS PHYSIQUES DE PLEIN AIR - VOLET ESTIVAL**

ATTENDU QUE la Ville de Macamic souhaite favoriser la pratique régulière d'activités physiques de plein air auprès de la population;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Manon Morin, appuyé par la conseillère Laurie Soulard et résolu :

QUE : La Ville de Macamic dépose une demande d'aide financière au Programme de soutien aux activités physiques de plein air pour la mise en oeuvre d'un projet d'art populaire visant à mettre en valeur la rivière de roche de la Montagne à Fred;

QUE : La Ville de Macamic désigne Carole Dubois, directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et/ou Éric Fournier, directeur général, à agir en son nom et à signer tous les documents relatifs au projet susmentionné.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

2019-04-077

#### 11.6 TARIFICATION POUR LA LOCATION DU TERRAIN DE CAMPING

Il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par la conseillère Suzie Domingue et résolu :

QUE : La tarification pour la location de terrain de camping pour la saison estivale 2019 soit la suivante :

	Unité	Prix (taxes incluses)
<b>Camping municipal de Macamic</b>		
Location pour la saison estivale (mai à septembre)	\$ / terrain	919,80 \$
Location mensuelle	\$ / terrain	459,90 \$
Location hebdomadaire	\$ / terrain	172,46 \$
Location journalière	\$ / terrain	28,74 \$

QUE : Cette résolution annule et remplace la résolution No 2018-05-131 adoptée le 7 mai 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

2019-04-078

#### 11.7 ENTENTE POUR LA PERCEPTION DES DROITS DE LOCATION ET L'ENTRETIEN DU CAMPING MUNICIPAL

Il est proposé par la conseillère Laurie Soulard, appuyé par la conseillère Manon Morin et résolu :

QUE : Monsieur Éric Fournier, directeur général soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Macamic une entente pour la perception des droits de location et l'entretien du camping municipal avec madame Nancy Sénéchal, propriétaire du Café Elkoza.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

2019-04-079

#### 11.8 TARIFICATION POUR LE CAMP DE JOUR

Il est proposé par la conseillère Manon Morin, appuyé par le conseiller Mathieu Bellerive et résolu :

QUE : La tarification pour le camp de jour pour l'année 2019 soit la suivante :

	Unité	Prix
<b>Inscription au Camp de jour</b>		
Été complet - 1er enfant	\$ / enfant	350,00 \$
Été complet - 2e enfant	\$ / enfant	250,00 \$
Été complet - 3e enfant et autres	\$ / enfant	180,00 \$
Semaine ( <i>incluant 1 sortie</i> )	\$ / enfant	80,00 \$
Semaine - 2e enfant et autres ( <i>incluant 1 sortie</i> )	\$ / enfant	50,00 \$
Inscription à temps partiel - Frais pour sortie	\$ / sortie	10,00 \$
<b>Inscription au Service de garde</b>		
Été complet	\$ / enfant	80,00 \$
Semaine	\$ / enfant	20,00 \$
Période (1 h)	\$ / enfant	2,50 \$

<b>Frais d'annulation et de retard</b>		
Annulation plus d'une semaine avant le début	\$ / enfant	25,00 \$
Retard 5 à 15 minutes	\$ / enfant	10,00 \$
Retard 15 à 30 minutes	\$ / enfant	20,00 \$
Retard 30 à 45 minutes	\$ / enfant	30,00 \$
Retard 45 à 60 minutes	\$ / enfant	40,00 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

## 12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2019-04-080

### 12.1 ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018 DU SERVICE INCENDIE DE MACAMIC

Il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par la conseillère Suzie Domingue et résolu :

QUE : La Ville de Macamic adopte le rapport annuel d'activités 2018 du service incendie de Macamic.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

2019-04-081

### 12.2 ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2018

Il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par la conseillère Suzie Domingue et résolu :

QUE : La Ville de Macamic adopte le rapport financier de la Régie intermunicipale d'incendie de Roussillon pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers.

## 13. RAPPORT DES COMITÉS

La mairesse, Lina Lafrenière, les conseillères, Suzie Domingue, Laurie Soulard, Manon Morin, les conseillers Ghislain Brunet et Mathieu Bellerive font un rapport de leurs comités respectifs.

**14. AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun sujet n'a été ajouté.

**15. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Aucune question.

**2019-04-082**

**16. LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Mathieu Bellerive et résolu à l'unanimité de lever la séance. Il est 20 h 35.

ADOPTÉ.

\_\_\_\_\_  
Lina Lafrenière  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Éric Fournier  
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Lina Lafrenière, mairesse de la Ville de Macamic, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

\_\_\_\_\_  
Lina Lafrenière  
Mairesse